

PS



Secrétariat national à la Riposte

3 mai 2013

## PROTÉGER LES CONSOMMATEURS, C'EST PRÉSERVER LA CROISSANCE

Le projet de loi sur la consommation présenté mercredi en Conseil des ministres par Benoît Hamon et Pierre Moscovici vise à établir une nouvelle protection pour les consommateurs.

**Rétablir le lien de confiance entre les consommateurs et les entreprises, c'est donner un nouveau souffle à la consommation et à la relance économique.** Le rôle de l'État régulateur est de concilier la protection des consommateurs et la compétitivité des entreprises. Ce projet de loi introduit plusieurs mesures d'importance :

### Action de groupe : un enjeu démocratique !

> L'action de groupe va être introduite dans le droit français pour la première fois. Elle facilitera les recours de groupe par le biais d'une procédure qui permet aux seules associations de protection des consommateurs agréées au niveau national de porter plainte au nom de leurs usagers.

### Lutter contre le surendettement !

> La lutte contre le surendettement des ménages : c'est une priorité en temps de crise. Il est proposé d'encadrer les crédits et de créer un fichier des crédits à la Caisse des dépôts et consignations, afin de mieux évaluer les situations individuelles de surendettement et empêcher la spirale infernale des crédits accordés pour rembourser d'autres crédits.

« C'est une mesure soutenue par les associations : il faut lutter contre le "crédit de trop", celui qui est utilisé pour payer son loyer. Il faut responsabiliser le prêteur »  
Benoît Hamon.

### Protéger les consommateurs !

- > Les contrats d'assurance qui sont reconduits tacitement pourront désormais être résiliés sous quinze jours à la demande du client. Une mesure vise également à éviter le cumul d'assurances multirisques, afin que le consommateur souscrive uniquement à l'assurance dont il a besoin.
- > La lutte contre l'obsolescence programmée : le vieillissement trop rapide et « prévu » de l'électroménager après la période couverte par la garantie incite les clients à consommer toujours plus. Il s'agit alors de leur assurer des produits de qualité, avec une durée de vie plus longue pour ne pas pousser sans cesse à la consommation.

L'action de groupe « c'est aussi la mise en œuvre d'une proposition défendue de longue date par les socialistes dans le cadre de leur projet, et le respect d'un engagement pris par le président de la République. Alors que la droite avait promis et abandonné à plusieurs reprises l'instauration d'une action de groupe, la gauche démontre qu'elle est au rendez-vous pour faire avancer les réformes essentielles »,  
Marie-Pierre de la Gontrie,  
SN aux Libertés publiques et à la Justice.

RIPOSTE

## TOUJOURS MOBILISÉS POUR L'EMPLOI !

Le président de la République a signé cette semaine une convention entre l'État et Pôle emploi afin de renforcer les capacités d'accueil et d'information de Pôle emploi au service des habitants des quartiers populaires.

- > Priorité est fixée à la lutte contre le chômage des jeunes
- > 40 % : c'est le pourcentage de jeunes au chômage dans certains quartiers populaires
- > Contrats d'avenir, emplois francs, insertion par l'économie ou la création d'entreprise, et alternance sont les dispositifs créés par le gouvernement pour répondre au chômage des jeunes.

### Un programme européen pour l'emploi des jeunes : une urgence sociale

Au niveau européen, le président de la République et le président de la Commission européenne ont insisté sur la nécessité d'agir rapidement et de prendre des mesures d'urgence contre le chômage des jeunes : « *Ce programme européen s'ajouterait donc à ce que nous pouvons faire dans chacun de nos pays pour réduire le chômage des jeunes et leur apporter des solutions innovantes* » (François Hollande).

La mobilisation pour l'emploi et pour la jeunesse est l'une des grandes priorités du quinquennat. La France est à l'initiative du budget de 6 milliards d'euros votés dans le budget européen des six prochaines années pour endiguer le phénomène : des fonds structurels sont mobilisés pour la jeunesse et contre la crise dans la zone euro.

## REPRISE DES SITES DE PRODUCTION RENTABLES : LES DÉPUTÉS SOCIALISTES PROPOSENT UNE LOI

C'est un nouveau levier d'action en faveur de l'emploi que les socialistes proposent. François Brottes, député de l'Isère et président de la commission des affaires économiques, et Guillaume Bachelay, député de Seine-Maritime, secrétaire national à la Coordination, ont respectivement animé les groupes de travail à l'Assemblée et au sein de la gauche rassemblée (PS, EELV, PRG, MRC, MUP).

L'objectif est de favoriser la reprise des sites de production rentables par des repreneurs viables lorsqu'un groupe de plus de 1 000 salariés souhaite fermer l'un de ses établissements.

Trois étapes pourront être enclenchées :

- > la recherche d'un repreneur pendant trois mois et l'information en amont des salariés à travers le comité d'entreprise qui pourra se faire aider d'un expert
- > la possibilité pour le CE de saisir la tribunal de commerce s'il estime que la recherche d'un repreneur crédible n'est pas effective ou si des offres solides ont été refusées par le groupe propriétaire du site
- > dans ce cas, le juge du commerce pourra décider de pénalités d'un montant maximal de 20 fois la valeur mensuelle du smic par emploi supprimé

« *Préventif et dissuasif, fondé sur la confiance dans le dialogue social et l'attachement à l'outil productif dans les territoires, ce dispositif est d'intérêt général. Il traduit un engagement pris par François Hollande pendant la campagne présidentielle, ainsi qu'un travail collectif au sein de la majorité gouvernementale (...). Après dix ans de laisser-faire sarkozyste face à la désindustrialisation, cette proposition de loi traduit la volonté de la majorité d'agir pour l'emploi, la croissance, l'économie réelle* », Harlem Désir.